

Prise de position de **L'Alliance-Environnement**

Paquet d'ordonnances environnementales de l'automne 2026: ORRChim – Engrais (*ChemRRV – Dünger*)

Possibilité d'épandre de la chaux sur les sols forestiers acidifiés en profondeur.

L'Alliance-Environnement reconnaît la problématique de l'eutrophisation des sols forestiers et ses conséquences négatives et la possible réduction de biodiversité ainsi qu'un abaissement de la résilience au changement climatique. Bien que la proposition soit fortement restreinte par un système d'exceptions, **L'Alliance-Environnement** s'oppose au changement proposé pour les raisons suivantes :

1. **S'attaquer à la source du problème** - L'acidification des sols forestiers est attribuée aux émissions trop élevées de composants azotés. Celles-ci sont émises en grande partie par l'agriculture (66% des apports de polluants atmosphériques azotés en forêt sous forme d'ammoniac) et le trafic (22% des apports sous forme d'oxydes d'azote). Une lutte à long terme contre l'acidification des sols – forestiers et autres – doit tout d'abord passer par une réduction des émissions à la source. Le principe de précaution est à respecter.
2. **Ne pas commettre les fautes de nos voisins – Ne pas négliger les effets secondaires négatifs** - Divers pays voisins, tel l'Allemagne, ont essayé depuis des années de lutter contre l'acidification des sols forestiers en épandant à grande échelle de la chaux. Les résultats obtenus sont très mitigés et largement insuffisants : non seulement l'effet espéré de réduction du pH n'a pas eu lieu, mais en plus le chaulage renforce les effets de l'eutrophisation dus à une sursaturation en azote. Ceci a pour conséquence une dégradation accélérée de la matière organique et souvent une augmentation des teneurs en nitrates dans les eaux souterraines ainsi qu'une altération de la qualité de l'eau potable. Des nouvelles études arrivent à la conclusion qu'en Suisse dans les sols riches en humus, les effets négatifs de l'épandage de la chaux sont prépondérants sur les effets positifs espérés. L'évaluation du chaulage est donc ambivalente. Seule une réduction des apports en azote peut vraiment résoudre ce problème.
3. **Assurer une cohérence avec la stratégie sol suisse** – En 2020 le Conseil fédéral a adopté la Stratégie sol suisse et s'est fixé des buts concernant aussi la protection des sols forestiers. Un des buts poursuivis est le suivant : « *Pas d'atteintes persistantes aux fonctions des sols forestiers dues aux dépôts d'azote atmosphérique* ». La stratégie sol propose d'améliorer l'information sur l'ampleur, l'évolution et l'impact du problème de l'eutrophisation et de l'acidification des sols forestiers et de poursuivre les mesures proposées dans la politique forestière ([Stratégie intégrale pour la forêt et le bois 2050](#)). L'utilisation de la chaux en forêt n'y est pas mentionnée. Dans le chapitre « Sol forestier » les diverses stratégies proposent justement de réduire les émissions de polluants azotés (mesure à prendre pour l'objectif A6 : *Faire en sorte que les valeurs limites en matière de protection de l'environnement soient respectées en ce qui concerne les immissions nuisibles en forêt*). La valeur cible dans la stratégie forêt proposée est la suivante : *Valeur cible 2050 La quantité d'azote déposé en moyenne chaque année est réduite à moins de 10 kg N/ha/an*. Quelques cantons ont également publié ces dernières années des stratégies et des plans d'action pour ménager le sol et pour assurer des sols de qualité sans jamais mentionner l'épandage de la chaux en forêt.

4. **Faire confiance à la régénération naturelle de la forêt – N'existe pas une vraie urgence pour ce problème - Mettre en avant les alternatives moins invasives** – La complexité et la forte diversité des sols forestiers offrent une grande diversité au niveau de la faune et de la flore. La composition de la faune et de la flore est donc adaptée à ces divers types de sols et a formé des sociétés forestières typiques des diverses régions. Sur les surfaces chaulées, il a été observé une augmentation des espèces rudérales et nitrophytes (ronce, framboisier et graminées de lisière), une diminution des azidophytes, notamment les mousses, et une modification de la composition des espèces de champignons mycorrhiziens et de la faune du sol. Il est possible d'augmenter le bilan des nutriments dans le sol en évitant de récolter des arbres entiers et de laisser des branches et des rameaux sur place. L'exportation d'éléments nutritifs de la forêt est ainsi limitée et la fertilité du sol forestier se voit amélioré.
5. **Le cas échéant, clarifier le financement** – La proposition ne clarifie pas la prise en charge des frais. Selon le principe du pollueur-payeur, une telle intervention en forêt devrait être prise en charge par les émetteurs de polluants responsables de la situation dégradée (agriculture et trafic).